

Rapport de la commission chargée du préavis municipal no 21-10

Réfection d'un mur de soutènement à la Vilette

La commission composée de Madame Christelle Biétry et de Messieurs Joël Herminjard, René Allenbach, Antonio Buyo, Dionisio Baptista, Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné, s'est réunie le mardi 25 mai 2021 à 19h00, en salle du Mont des Cerfs.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud représentait la Municipalité. Il était accompagné par Grégoire Wyss, chef de service.

En préambule, Monsieur Grégoire Wyss, explique à la commission l'historique de ce mur. Ce mur de type murs-poids, présente un état de détérioration très avancé. Cette réfection a pour but une stabilisation à long terme de la chaussée, de récolter les eaux de surfaces de la chaussée et la réfection des collecteurs.

Ces travaux amélioreront sensiblement la possibilité de croisement sur ce tronçon. Celui-ci garantira plus de sécurité pour les véhicules l'empruntant.

La discussion s'est principalement portée sur le type de mur choisi. Le choix est salué par les membres de la commission. Premièrement il garantit une bonne longévité de celui-ci et améliore le passage des véhicules légers et agricoles à cet endroit.

La finition du mur sera de type vieilles pierres afin de bien s'intégrer dans ce hameau historique.

Fondée sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le préavis 21-10 tel que présenté par la municipalité.

La Sagne, le 31.05.2021

Le rapporteur Laurent Buchs